



Président d'une copropriété

Par Moucherotte

Comment est élu ou est désigné un(e) président(e) d'une copropriété lors d'une assemblée générale, le futur président doit-il être membre du conseil syndical (personnes responsables de chaque montée), faut-il une majorité absolue ou pas ? Quelles sont ses droits, obligations et prérogatives durant son mandat ? Par avance, merci

Par isernon

le titre de président de copropriété n'existe pas, il existe le président du conseil syndical élu par les membres du conseil syndical et le président de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires élu par l'assemblée générale dont la fonction dure le temps de l'a.g. après avoir signé le procès verbal.

salutations